



**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL 3 MAI 2018**

L'An deux mil dix-huit, le 3 mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal, Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Jacques EDARD, le Maire de la commune de CAVIGNAC

Date de convocation du Conseil : le 26/04/2018

Nombre de conseillers en exercice : 17 Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 10

Présents : Mmes Montfermeil, Coureaud, Lignier, Foucher, Payet, MM. Edard, Jaubleau, Chaulet, Charrier

Absents excusés: M. Meynard qui donne pouvoir à M. Chaulet et M. Legrel

Secrétaire de séance : Mme Coureaud

48- Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Gironde pour l'équipement et l'installation des classes numériques du groupe scolaire Les Platanes

Sur proposition de la commission Vie Scolaire, il a été arrêté le programme de réhabilitation de l'école numérique rurale de 2009 et son extension à l'ensemble des classes élémentaires.

Pour ce faire, la commune a adhéré au groupement de commande du Syndicat mixte Gironde Numérique pour l'équipement (fourniture et pose) de vidéoprojecteurs et de tableaux blancs pour 5 classes encore non équipées. Le devis de ce lot 3 est de 12 835€ HT.

Il a été lancé une consultation pour la fourniture d'une valise mobile équipée de 8 à 12 tablettes. Le devis de ce lot 2 est de 8 843€ HT.

Une concertation avec l'équipe enseignante est en cours pour arrêter l'offre entre Gironde Numérique et des prestataires privés.

Il convient de solliciter le Conseil départemental pour obtenir une aide à ce programme de numérisation des classes élémentaires du groupe scolaire Les Platanes de Cavignac.

Le Conseil départemental intervient à hauteur de 40% d'un montant maximum fixé à 7 600€, soit une base de 3 040€ multipliée par le coefficient de solidarité de 1,2 pour un total de 3 648€.

M. Edard précise que les nouveaux tableaux ne sont plus interactifs mais neutres. Ce projet va permettre d'équiper toutes les classes élémentaires. Mme Foucher indique qu'une formation sera prévue pour l'équipe enseignante avec la livraison du matériel numérique.

DÉPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Fourniture et pose de vidéoprojecteurs et tableaux blanc	12 835,00€	Conseil départemental de la Gironde	3 648,00€
Équipement d'une valise mobile équipée de 12 tablettes	8 843,00€	FCTVA (n+1)	3 556,00€
		Commune	18 809,60€
TOTAL HT	21 678,00€		
TVA à 20%	4 335,60€		
TOTAL			26 013.60€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter l'aide du Conseil départemental de la Gironde dans le cadre des aides aux communes pour un montant de 3 648€ après pondération du coefficient départemental de solidarité (1.2 pour Cavignac)

49- Attribution de subvention de fonctionnement aux associations locales

Sur proposition de la commission Vie Locale, il revient au Conseil municipal d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations comme suit:

1. Union Sportive Nord Gironde Omnisports de St Yzan de Soudiac : 300€
 2. Cercle Artistique Cavignacais : 600€ (2 200€ en 2017 pour les 40 ans)
 3. Aide aux Devoirs : 400€ (400€ en 2017)
- TOTAL : 5 100€ (sur 10 400€ au BP 2018)

Mme Dumontheil précise qu'il est accordé une subvention pour l'association Omnisports de St Yzan de Soudiac car elle justifie d'adhérents Cavignacais. Mme Dumontheil informe qu'il a été accepté de prendre en charge des réparations du piano appartenant à la commune de Cavignac et mis à disposition à l'association Musique à ta Porte pour un montant de 655€ net.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité:

- D'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations pour les montants établis ci-dessus

50- Modification des statuts de la CC LNG (Communauté de Communes Latitude Nord Gironde)

Lors de sa réunion du 11 avril 2018, le Conseil communautaire a décidé de procéder à une modification de ses statuts visant au transfert de la compétence « Contrôle des Points d'Eau Incendie » au motif d'un traitement équitable de cette mission sur le territoire et dans la perspective de l'arrêt de cette action à titre gracieux par le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Gironde.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cette modification statutaire et sur l'ajout de la compétence « Contrôle des Points d'Eau Incendie » (nouvel article 2.3.7 des statuts de la CCLNG).

M. Jaubleau précise que cela concerne les points d'eau du domaine public. Celui du lotissement le Jardin de Guindron n'est d'ailleurs pas conforme et reste dans le domaine privé. M. Edard informe que le SDIS n'avait pas fait de recensement de la population (aucune actualisation) depuis 2002.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'approuver la modification des statuts de la CCLNG en date du 11 avril 2018 visant au transfert de la compétence « Contrôle des Points d'Eau Incendie »

51- Renouvellement de l'adhésion à la convention de prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine proposée par le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG)

Considérant l'enjeu que représentent aujourd'hui l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, le SDEEG souhaite encourager et soutenir ses communes adhérentes dans la mise en œuvre d'une politique de bonne gestion énergétique. Pour ce faire, le SDEEG a conclu, après procédure de mise en concurrence réglementaire, un ensemble de marchés de prestations de services avec des sociétés apportant les réponses nécessaires à améliorer efficacement la gestion du patrimoine au sens du développement durable.

L'adhésion à la convention est gratuite pour la commune et lui permet immédiatement de valoriser financièrement certains de ces travaux d'économies d'énergie grâce au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

Sur proposition de M. le Maire de Cavignac et, après avoir entendu son exposé, justifiant l'intérêt d'adhérer aux prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine avec le SDEEG selon les modalités décrites dans la convention et ses annexes, telles qu'approuvées par délibération du Comité syndical du SDEEG en date du 16 décembre 2011, du 14 décembre 2012 et du 27 juin 2013, le Conseil municipal **décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- De confirmer l'adhésion de la commune de Cavignac aux prestations de services du SDEEG à partir du 10 octobre 2018 pour une durée de 5 (cinq) ans pouvant se prolonger concomitamment avec l'existence du dispositif des CEE

52- Désignation d'un délégué à la protection des données mutualisé – Syndicat Mixte Gironde Numérique

Par délibération du 30 Novembre 2010, le conseil syndical a approuvé la modification des statuts du Syndicat permettant la mise en place d'une activité de services numériques mutualisés à caractère facultatif.

La Commune de Cavignac adhère aux services numériques mutualisés à caractère facultatifs proposés par Gironde Numérique.

Au titre des activités de services numériques proposées dans le pack e-sécurité, figure une prestation relative à la CNIL et au DPD permettant, notamment, la mise en place d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé.

Considérant que les collectivités territoriales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence. Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations à caractères personnelles sur les administrés.

La Commune traite des données personnelles et doit veiller au respect des textes tout au long du cycle de vie de la donnée dans le cadre d'une logique de conformité continue.

Considérant que pour veiller au respect du cadre réglementaire énoncé par la commission nationale informatique et liberté (CNIL), la commune doit désigner un délégué à la protection des données.

Le délégué est chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein de l'organisme qui l'a désigné s'agissant de l'ensemble des traitements mis en œuvre par cet organisme.

Le délégué doit tenir à jour le registre des activités de traitement qui sont mis en œuvre par l'organisme qui l'a désigné. Le délégué contribue à une meilleure application de la loi et réduit les risques juridiques pesant sur le Maire en tant que responsable des données à caractère personnel détenues par les services communautaires.

- Il est proposé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :
- Désigner Monsieur Joachim JAFFEL – Responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique en tant que Délégué à la protection des données mutualisé de la Commune de CAVIGNAC
 - Désigner Messieurs CHARRIER Guillaume (élu) et GRADAIVE Frédéric (agent) en tant qu'agents de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la Commune de Cavignac

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de :

- Désigner Monsieur Joachim JAFFEL – Responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique en tant Délégué à la protection des données mutualisé de la Commune de CAVIGNAC
- Désigner Messieurs CHARRIER Guillaume (élu) et GRADAIVE Frédéric (agent) en tant qu'agents de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la Commune de Cavignac

DEC05-2018 :

- Signature d'un devis de 8 881,20€ TTC avec l'entreprise Lefebvre Paysagers pour des plantations place des Roses. (40 rosiers blancs, 20 rosiers rouges, 12 rosiers roses, 35 plants variés comme du Romarin, de la lavande). Cette quantité paraît très importante, elle devra être revue.

- Signature d'un devis de 5 959,08€ TTC avec l'entreprise Lefebvre Paysagers pour des plantations place du marché et des barrières en bois pour séparer le parking du marché (9 plants de lagerstroemia avec engrais et tourbe fournis).

-Signature d'un devis de 7 821,00€ TTC avec l'entreprise Houssière électricité pour la pose de coffrets électriques

-Signature d'un devis de 1 340,70€ TTC avec l'entreprise SERI pour les panneaux de signalisation du marché et les panneaux de rues et leurs numéros

Questions diverses :

- Mme Dumontheil demande qu'une étude soit réalisée au niveau des sanitaires du marché (doivent-ils restés ouverts tous les jours ou réservés le jeudi matin et pour les animations). Idem pour les bornes de collecte du verre et du textile (à la Gare près des services techniques?)
- M. Edard fait part des réclamations de pétitionnaire concernant le taux de taxe d'aménagement à 20 % pour demander une exonération
- M. Charrier fait le point sur la procédure de vente de l'immeuble de Bordeaux sur la plateforme Agorastore. Il informe du courrier de l'avocat du locataire de la maison située au 15 rue de la Paix pour contester le montant de son prix de vente. Il serait intéressant de diffuser la vente des biens sur Cavignac et Cézac en septembre, après l'immeuble de Bordeaux.
- M. Edard indique qu'il a rencontré les locataires des immeubles vendus (le locataire de la maison située rue de Godineau indique que le prix de vente n'est pas justifié) ou conservés (à Péricou)
- Le prochain conseil d'exploitation de la Régie agricole aura lieu le jeudi 17 mai à 19h00 en mairie
- Un COPIL développement se tiendra en juin
- M. Edard indique que les cirques ne peuvent plus s'installer place du marché. Il leur sera proposé le terrain du Bi-cross. Mme Dumontheil demande si on a obligation de les accueillir.
- M. Jaubleau informe que la CCLNG demande si on peut donner des pistes pour remplacer le désherbant sur le domaine public. Pour Mme Dumontheil c'est aux services communautaires de faire les recherches (Salons professionnels, études...)

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h57.

La Secrétaire de séance
Dominique COUREAUD

Le Maire
Jean-Jacques EDARD